Je lis dans ces statuts que « les communautés de communes fusionnées souhaitent sceller leur union sur des valeurs de solidarité, de cohésion et de proximité. Le principe de solidarité est fondé sur une mise en commun des efforts d’équipements et des services qui doivent être favorisés ».

Dans la série de compétences optionnelles la CCHB a inscrit la gestion des centres d’accueil et de loisirs, les activités extra et périscolaires des communes de moins de 5000 habitants.

De ce fait les services et équipements de ce secteur de la CCHB, les centres de loisirs de Josbaig, Barétous, Bedous, Lasseube et Ogeu, sont reconnus d’intérêts communautaires.

Les 2 centres de loisirs d’Oloron, les plus importants, accueillants chacun 50 % des enfants de la communauté des communes, échappent à cet intérêt.

Devant cette curiosité qui caractérise le fonctionnement de nos deux collectivités, nous avons posé la question en séance au président de la CCHB, votre 1er adjoint. Il semble que vous souhaitiez garder ces deux centres de loisirs sous la responsabilité de la commune.

Alors que le temps était venu d’écrire un projet pour la jeunesse à l’échelle du territoire intercommunal, de faire valoir les valeurs de solidarité, de cohésion et de proximité, de créer une dynamique au niveau des équipes. C’était le bon moment, d’autant que l’Amicale Laïque rencontre des difficultés de gouvernance depuis plusieurs mois. Le président vous en informé par courrier en novembre 2017. Faisant preuve de bonne volonté pour l’intérêt des familles et de leurs enfants, il vous proposait de travailler à la transmission de cette association en s’engageant à gérer l’année 2018. Sans réponse, il vous a relancé en septembre 2018.

L’ AL c’est 9000 journées enfants par an, ce n’est pas rien !

Devant ce peu d’intérêt, pouvez-vous nous dire qu’est-ce qui a motivé votre décision de ne pas rejoindre la CCHB ?

 **Monsieur le Maire**

**Hôtel de ville**

**64400 Oloron Sainte Marie**

**Oloron, 28 septembre 2018**

Monsieur Le Maire,

**Fin novembre 2017**, Jean-Michel BRUGIDOU et moi-même avions sollicité un entretien au cours duquel **nous vous avions fait part de notre intention, pour diverses raisons que nous vous avions exposées, de cesser nos activités de dirigeants (bénévoles) au sein de l’association Amicale Laïque et de l’ALSH.**

Toutefois, conscients que cette transmission, à la commune ou à la CCHB, prendrait du temps, et afin de ne pas pénaliser les enfants et leurs familles inscrits au centre de loisirs

(Pour l’année 2018, on s’acheminerait vers une fréquentation **de 8700 à 8800 journées enfants**) nous nous étions engagés à gérer 2018.

IL nous semblait qu’une année civile pouvait être un délai raisonnable pour régler du mieux possible et, dans l’intérêt de tous, cette transmission de compétences.

Nous nous étions quittés, forts de nous retrouver autant de fois que nécessaire pour régler les modalités qu’exigerait ce changement de fonctionnement.

**A ce jour, et à trois mois de la fin de l’année, nous sommes sans réponse de votre part**. Outre que le temps a défilé très rapidement, le fait qu’aucun organisme tutélaire

(ville ou CCHB) ne se soit manifesté, nous sommes actuellement dans l’impossibilité de bénéficier du « Plan Mercredi » mis en place par le Ministre de l’Education. La signature d’un PEDT avec un organisme tutélaire permettant à ce dernier de bénéficier d’une manne financière non négligeable qui pourrait bénéficier aux familles dont les enfants fréquentent l’ALSH.

Dans l’attente d’une rencontre rapide, je vous prie d’accepter, Monsieur Le Maire, l’expression de mes salutations les meilleures.

**Le Président**

**Pierre Castex**